

RÈGLES DE BONNE CONDUITE À VTT EN FORÊT :

Les adultes accompagnateurs seront garants du respect des points suivants, ils devront en faire lecture au groupe avant le début du rallye vélo.

Respect du code de la route :

- Enfants et adultes casqués
- Priorité aux piétons qui se promènent
- Avertir avec la sonnette et dépassement en se déportant au moins d'1 m

- Circulation en file indienne à droite de la route
- Espacement minimum de 3m

- Rester groupés
- 1 adulte ouvreuse avec gilet jaune (ce qui ne doit pas empêcher les enfants de prendre des initiatives sur la direction à prendre)
- 1 adulte serre file avec gilet jaune

- Attention : des véhicules forestiers peuvent circuler

- Arrêt et regroupement à chaque carrefour
- Ne pas stationner les VTT sur les chemins ou routes forestières, mais sur les bas côtés

Accès à la zone d'accueil et de regroupement :

- enfants et adultes accompagnateurs groupés,
- VTT à la main, en respectant le sens de circulation,
- entrée par la Route Royale face à la parcelle 112,
- sortie au niveau du carrefour Royal donnant sur le Chemin Noir,
- Stationnement obligatoire des VTT dans les zones parking identifiées pour chaque classe,
- Accès à la table des jeux à pied pour un adulte accompagnateur, les enfants restent au parking.

Respect de l'environnement :

La forêt est un milieu sensible, préservons-là ! *(lire et commenter la charte du promeneur, la fiche muguet, la fiche sur les durées de vie des déchets...)*

- Ne pas piétiner la végétation
- Eviter les cueillettes
- Les déchets restent dans les sacs
- pas de circulation en VTT dans les sous-bois... etc...

SÉCURITÉ :

Eric PIEDFER-QUÊNEY 06 60 92 66 85

ou

Philippe ROCHÉ 06 42 00 91 34

+ Poste de secours au point accueil +

moniteurs de secourisme et matériel de premiers secours
(défibrillateur, oxygène, brancard etc...).

Incident mécanique :

1. regrouper les enfants
2. se situer sur la carte : N° de parcelle sur les arbres, nom du chemin ou de la route forestière
3. avertir l'organisation : Eric PIEDFER-QUÊNEY ou Philippe ROCHÉ ou l'enseignant, ne pas séparer le groupe sans accord préalable.

Accident corporel :

- « bobo », trousse de secours ou retour au poste de secours du point accueil, informer l'enseignant et les organisateurs dès que possible,
 - blessé léger informer les organisateurs et l'enseignant pour décision et conduite à tenir ou retour au poste de secours du point accueil,
 - **blessé sérieux ou doute appeler le 15 puis informer les organisateurs et l'enseignant.**
-
- collision avec autre enfant, promeneur, cycliste etc... prendre les coordonnées et informer les organisateurs et l'enseignant.

Dans tous les cas :

- regrouper les enfants,
- se situer sur la carte : N° de parcelle sur les arbres, nom du chemin ou de la route forestière,
- avertir l'organisation : Eric PIEDFER-QUÊNEY ou Philippe ROCHÉ ou l'enseignant, ne pas séparer le groupe sans accord préalable.

Rappel : Ne jamais laisser un enfant seul !